

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

**Sont présents formant quorum :**

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac  
Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes  
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**Sont absentes :**

Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet  
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

**Est également présent :**

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution RT 001-01-2023**

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 février 2023 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

**Résolution RT 012-02-2023**

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

**Résolution RT 013-02-2023**

2.2 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et municipalités membres de la Régie, suivants :

- Rencontre du 14 février 2023

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

## ● ADMINISTRATION

### Résolution RT 014-02-2023

#### 3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2023

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-02-2023 au montant de **80 611.67 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### Résolution RT 015-02-2023

#### 3.2 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2023

**CONSIDÉRANT QU'** il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans l'opération de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus accumulé de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes était de 77 249 \$ au 31 décembre 2021;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2023, un surplus de 77 249 \$ provenant de l'excédent non affecté.

## ● EXPLOITATION

### Résolution RT 016-02-2023

#### 4.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-097-11-2022, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des rapports mensuel d'exploitation du mois de décembre 2022 et du mois de janvier 2023.

Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### Résolution RT 017-02-2023

#### 4.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022 ET DE JANVIER 2023

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des rapports de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour les mois de décembre 2022 et de janvier 2023.

#### Débits du mois de décembre 2022

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	428 777	124 701	99 055	7 456	659 989
Répartition	64,97 %	18,89 %	15,01 %	1,13 %	100 %
Moy/jr	13 832	4 023	3 195	241	21 290

#### Débits du mois de janvier 2023

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	454 542	100 418	86 398	7 696	649 054
Répartition	70,03 %	15,47 %	13,31 %	1,19 %	100 %
Moy/jr	14 663	3 239	2 787	248	20 937

#### Résolution RT 018-02-2023

#### 4.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et **unanimentement résolu** de renouveler le contrat hebdomadaire de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles avec la compagnie Enviro Connexions pour une somme annuelle d'au plus 9 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-446.

#### Résolution RT 019-02-2023

#### 4.4 VIDANGE DES DESSABLEURS ET DE LA CHAMBRE D'ARRIVÉE DES EAUX

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et **unanimentement résolu** de mandater l'entreprise Beaugard Fosses Septiques et d'autoriser une dépense d'au plus 15 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues ainsi que la chambre d'arrivée des eaux, à raison de deux (2) fois durant l'année, soit au mois de février et septembre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

#### Résolution RT 020-02-2023

#### 4.5 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFFLANTES - 2023

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et **unanimentement résolu** de mandater l'entreprise APG Neuros aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre (4) soufflantes et d'autoriser une dépense d'au plus 5 000 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

#### Résolution RT 021-02-2023

#### 4.6 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ASSISTO INC. POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2022 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MELCC

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi canadienne sur l'environnement oblige de compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m<sup>3</sup>/d d'eaux usées traitées dans l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement doit produire la déclaration pour l'année 2022 au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme ASSISTO Inc.;

En conséquence,

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** que le conseil d'administration mandate la firme ASSISTO Inc. aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MELCC au prix forfaitaire de 6 150 \$ plus les taxes applicables. Le rapport sera déposé en juin 2023.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

#### Résolution RT 022-02-2023

#### 4.7 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AUX ANALYSES DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2023

**CONSIDÉRANT** le processus d'appel d'offre en 2022;

**CONSIDÉRANT** l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme H2Lab;

En conséquence,

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** de renouveler le mandat au laboratoire H2Lab aux fins de procéder aux analyses des eaux usées pour l'année 2023 pour une somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453.

#### Résolution RT 023-02-2023

#### 4.8 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES DÉBITS ET CHARGES DES VILLES TRIBUTAIRES – CAMPAGNE DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 – PRÉPARÉ PAR AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport d'évaluation des débits et charges des villes tributaires de la campagne du mois de novembre 2022 préparé par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.

**QUE** le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

[Résolution RT 024-02-2023](#)

4.9 **REPLACEMENT DU PLC (AUTOMATE) DE LA SOUFFLANTE NUMÉRO 1**

**CONSIDÉRANT** le non-fonctionnement de la soufflante numéro 1;

**CONSIDÉRANT** une dysfonction du PLC;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de la firme APG Neuros en date du 30 janvier 2023 ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** d'octroyer le mandat de remplacement de la soufflante numéro 1 à la firme APG Neuros pour une somme de 4 580,62 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

● **POINTS À DISCUTER**

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

[Résolution RT 025-02-2023](#)

8.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2023**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h44.

---

Michel Thorn  
Président

---

Stéphane Giguère  
Secrétaire